



Pension alimentaire qui va etre jugé

Par **floralie**, le **06/11/2009** à **18:03**

Bonjour, je suis papa de 3 enfants (19 ans, 12 ans et 9 ans) séparé depuis 8 ans aujourd'hui remarié avec à charge un des enfants de ma femme qui est étudiant. Jusqu'à ce jour j'ai été déclaré insolvable et n'ai donc pas payé de pension alimentaire. J'ai cependant pris à chaque vacances mes 2 derniers enfants malgré le fait que j'habite à 600 km du domicile de leur mère. L'aîné j'en ne le vois plus car délinquant. Ma question est la suivante : je suis convoqué pour une demande de pension alimentaire au TGI. Leur mère touche le RMI plus la CAF car n'a jamais travaillé (950 euros). Moi je suis au chômage (1000 euros) ma femme est salariée. J'ai une saisie sur salaire de 20% et ma femme qui auparavant était à son compte est en liquidation judiciaire non encore jugée. Mon ex-compagne réclame 250 euros par enfant. Sachant que chaque voyage pour aller chercher mes enfants me coûte 350 euros à votre avis est-ce que je vais avoir à payer une pension ? D'autre part l'aîné que je ne vois plus est majeur, délinquant (j'ai des papiers du tribunal) ne fait plus aucune étude depuis 3 ans et est convoqué régulièrement au tribunal je pense ne pas avoir de pension à payer car il ne fournit aucun effort pour chercher du travail, est majeur et délinquant. En pensez-vous ?
merci d'avance à tous.

Par **jeetendra**, le **07/11/2009** à **10:07**

[fluo]Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de l'Hérault[/fluo]
2, rue de la Vieille 34000 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 72 00 24
Bonjour, à mon humble et modeste avis vous aurez quand même à verser une pension alimentaire à votre ex pour vos 3 enfants, c'est la loi (obligation alimentaire).
Le juge aux affaires familiales prendra en considération vos revenus, les revenus de votre conjoint actuel, vos charges, les besoins de vos enfants pour fixer cette contribution alimentaire indispensable à leur entretien,

éducation.rnrnPour plus de précisions, contactez l'Association cidff de Montpellier, ils tiennent des permanences juridiques à l'attention des particuliers, bon week-end à vous.